

# La danse du papillon n'écarte pas l'orage

Attal papillonne. Missionné par Macron pour « vendre la rentrée » (comme on dit dans ce monde-là), il enchaîne les apparitions médiatisées et se dépense en boniments, ronds de jambe et entrechats. Vains efforts. Ces dérisoires gesticulations ne peuvent tromper : les collègues vivent la rentrée comme une catastrophe. Manque d'enseignant.es, d'AESH et d'agent.es, surcharge des classes, remplacements non assurés, précarisation d'une part croissante des emplois, suppression d'enseignements (la technologie en 6e), « incitation » à des « missions » nouvelles pour les professeur.es des écoles, allongement du temps de travail, nomination de titulaires ou contractuels sur plusieurs établissements sans considération pour leurs conditions de travail et d'existence...

De partout, montent les témoignages d'exaspération de celles et ceux qui, tant bien que mal, assurent quand même le fonctionnement du service public. A une telle échelle, on pourrait parler de maltraitance. D'ailleurs quand le bagout ne suffit pas à les convaincre, le gouvernement ne rechigne pas à user du bâton. Pressions et harcèlement hiérarchiques, remise en cause des droits statutaires se banalisent.

Attal claironne : il n'a pas de plus grand souci que le bien-être de ses administré.es. A grands renforts de cymbales et grosses caisses il présente comme gratifications salariales d'une générosité folle de simples indemnités ne compensant même pas l'inflation, annulables à tout moment et qui ne seront jamais intégrées dans le calcul des pensions de retraite. A entendre le gouvernement, le pognon serait rare. Pas pour tout le monde cependant, ni pour les patrons que l'on comble d'argent pour embaucher de la main d'œuvre gratuite en apprentissage, ni pour les boîtes privées qui prospèrent sur des carences de l'enseignement public sciemment entretenues par celles et ceux qui gouvernent.

Car, avec une constance sans faille, ils ignorent délibérément les statistiques publiées par leurs propres institutions, OCDE, Union européenne, France-Stratégie.... Pourtant celles-ci sont unanimes : le système scolaire français est l'un des plus inégalitaires dans les pays développés : « à niveau scolaire équivalent, les élèves n'ont pas le même parcours selon leur origine ». La France a les classes les plus surchargées d'Europe mais, dans le même temps, on envisage de supprimer de 9000 à 15000 postes d'ici 2027... Est-ce vraiment étonnant ? Non, Macron mène simplement la politique voulue par les forces sociales qu'il représente et dont il défend les intérêts.

Attal est une sorte d'artiste, il pourrait légitimement postuler à un emploi d'illusionniste dans un cabaret. Mais nul ne sera dupe bien longtemps. Les faits sont têtus et aucun artifice ne suffira à les masquer. Et puisque les gouvernant.es cherchent à nous diviser, opposons-leur notre capacité d'auto-organisation dans des réunions de secteur et des AG d'établissements. Ils disposent de tous les pouvoirs, nous avons la force du nombre. Utilisons-la.

*Journal réalisé collectivement  
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation  
et imprimé par eux*

*Numéro de CPPAP : 0324 S 05109*

*Directrice de publication : C. NESIC*

*Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s*

*Abonnement : 20€*

**SUD-Éducation 76-27**

*8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen*

*tel : 02 35 89 89 83 ✉ sudeduc@sudeduc7627.org*

*http://www.sudeduc7627.org/*

*https://www.facebook.com/sudeduc7627*

## Sommaire

Page 1 : L'édito

Page 2-3 : La maltraitance

Page 4 : AESH, les supplétifs

Page 5 : Les salaires

Page 6 : La formation

### LES ENFANTS ONT DES DROITS



**TOUS LES ENFANTS**

# La maltraitance

L'année scolaire a très mal commencé. Le suicide d'un lycéen de région parisienne le jour de sa rentrée nous a profondément touchés. SUD éducation dénonce depuis bien longtemps l'absence de moyens pour lutter efficacement et sérieusement contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement.

Mais dans ce cas, le pire a été commis puisque le rectorat de Versailles avait envoyé, quelques mois avant le drame, un courrier inhumain aux parents, les menaçant de poursuites pénales en raison de leurs alertes répétées pourtant justifiées et fondées. Et ce courrier n'est pas unique, l'enquête progressant, on apprend que ce sont des dizaines d'autres qui ont été envoyés dans cette académie - et combien d'autres ailleurs ?)

Ces courriers "type", nous ne les connaissons que trop bien, car ce sont les mêmes qui sont adressés aussi à tous les agents. Ils ne sont pas des dysfonctionnements de l'administration mais bien une habitude froide, un ton accusateur et condescendant avec lequel elle correspond avec nous sans prise en compte des spécificités et de la réalité du terrain.

Face à une casse systématique, généralisée du système public de l'éducation, les personnels sont victimes de maltraitance institutionnelle et d'une souffrance toujours plus forte, comme le rappellent les dernières enquêtes de sondage. Bien souvent seuls dans leur classe, on leur reproche sans sourciller les manquements de l'Etat (sureffectif, inclusion, manque de matériel, formation insuffisante ...)

## L'académie normande ne déroge pas à la règle.

Depuis la rentrée, notre syndicat n'a pas arrêté de défendre et d'accompagner des collègues en grande souffrance. Titulaires, stagiaires, contractuel·es, personne n'est à l'abri. Des affectations à l'année ubuesques TZR (hors département, sur 3 établissements, très éloignées alors que des postes proches sont vacants), des emplois du temps pour les agents et pour les élèves qui sont infernaux, des contrats de travail non signés, des logiciels de paie défaillants, un manque de moyens pour embaucher des AESH, une formation académique obligeant des collègues de la Manche, de l'Orne, de l'Eure ou du Calvados à venir se former en Seine Maritime et inversement...

La fusion des académies, que l'on dénonce depuis le début de sa conception, n'apporte que des contraintes pour tout le monde. Les agent·es dans les services rectoraux sont également en souffrance et croulent sous les demandes. Impossible de les joindre au téléphone, et quand ça décroche, on n'est jamais dans le bon service ou sur le bon site. Où sont les économies réalisées ? Pas en terme de temps, car les réunions se passent toujours à Caen et à Rouen, obli-

geant des dizaines de personnes à se déplacer, bien souvent en voiture. Pas en terme d'argent, car les frais de transport ne font qu'augmenter avec l'inflation (train, carburant ...). Pas en terme d'efficience, car les courriers perdus, les problèmes d'adresse mail sont nombreux. On est tellement loin des annonces du gouvernement.

Au lycée, les choix du ministre de mobiliser les personnels jusqu'au 11 juillet avec les réunions de jury, et la succession effrénée et le chevauchement des épreuves dégradent les conditions de travail. L'annonce du report des épreuves de spécialité en juin répond à une revendication des personnels, néanmoins elle pose la question du calendrier des épreuves en juin et en juillet. Les écrits des épreuves anticipées de français commenceront le 14 juin, l'épreuve de philosophie aura lieu le 18 juin, puis les épreuves de spécialité les 19, 20 et 21 juin. S'ensuivront les épreuves du grand oral entre le 24 juin et le 3 juillet, en même temps que les oraux de l'épreuve anticipée de français. Le ministre organise une véritable usine à gaz.

Depuis sa prise de fonction, le ministre a multiplié les déclarations sur la formation des personnels, insinuant à chaque fois le déploiement d'une formation en-dehors du temps de service des personnels devant élèves, afin de limiter les absences des enseignant·es dans un contexte de pénurie de remplaçant·es.

## Or la formation des personnels n'est pas accessoire, elle est essentielle.

C'est pourquoi elle ne doit pas s'ajouter au temps d'enseignement, mais au contraire s'y intégrer. Nous revendiquons donc le recrutement de remplaçant·es dédié·es au remplacement des enseignant·es en formation.

Face aux changements climatiques, la reconversion écologique de l'école devrait être une priorité, avec la rénovation du bâti scolaire, la mise en œuvre d'un usage rationnel et mutualisé du numérique, la révision de la carte des formations et des pro-

### ATTAL ... ET L'AYABA QUI CACHE LA FORÊT



- \* la retraite
- \* le point d'indice
- \* les salaires
- \* le recrutement
- \* l'inclusion
- \* le pacte
- \* Parcoursup
- \* les AESH
- .....

S.

# on en a marre !

grammes, la promotion de l'agroécologie dans les cantines scolaires, le développement de transports en commun gratuits et adaptés aux besoins des élèves et des personnels. Tous ces sujets sont essentiels pour lutter contre la crise écologique et réduire les inégalités sociales. Mais de ça non plus, il n'est pas question.

Enfin, parlons rémunération, car cela fait également partie de l'équation. Par exemple pour les AESH, le pied de grille des salaires est si bas que les augmentations automatiques et successives du SMIC rendent le salaire de base très vite obsolète, entraînant un effet de tassement sur les 10 premières années de la « carrière ». Les temps incomplets imposés et l'existence de contrats de travail de moins de 24 heures hebdomadaires maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans des conditions de vie indignes, souvent sous le seuil de pauvreté. Côté enseignant·es, le président Macron, en campagne, avait promis une augmentation de salaire de 10 % pour les enseignant·es afin de réduire l'écart de rémunération entre la France et les autres pays de l'OCDE.

Or les personnels ont pu constater sur leur fiche de paie que cette promesse n'était pas tenue. Que ce soit "la prime pouvoir d'achat" ou "le pacte", refusé par la très grande majorité des profs, on est très loin des promesses. SUD éducation revendique l'utilisation de "l'enveloppe Pacte" pour revaloriser les salaires de toutes sans condition, seule solution pour rendre un peu d'attractivité à notre métier. Les personnels administratifs, médico-sociaux, de Vie Scolaire sont les grand·es oublié·es, alors que nombre d'entre eux et elles subissent de plein fouet les bas salaires.

Face à ce constat dramatique sur l'état de notre système éducatif public à toutes les rentrées toujours plus sombre, une seule attitude à adopter : ne pas se laisser faire, ne pas baisser les bras ni la tête, ne pas rester seul·e et résister. Il faut se réunir en Heure d'Info Syndicale très régulièrement pour parler des problèmes de fonctionnement, des lacunes, des pressions, et y répondre COLLECTIVEMENT.

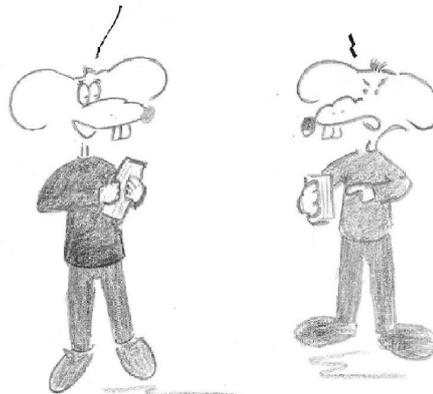
Ne pas hésiter à compléter le Registre de Santé et de Sécurité au Travail plutôt que de ne rien dire. Se syndiquer, nous contacter, nous faire venir dans vos établissements le cas échéant, assister à des stages de formation syndicale, interpeller par courrier votre hiérarchie en nous mettant en copie, etc.

**C'est dans la rue, ensemble, de manière intercatégorielle et interprofessionnelle (ces attaques touchant tous les secteurs) que nous obtiendrons par notre nombre et notre détermination, les moyens de changer notre école et notre société.**

## FAKE NEWS CHEZ LES ECOLOS

Tu as vu ?  
Macron veut planter  
1 milliard d'arbres !  
Mais où ?

Bah !  
A la place des forêts !



## Impréparation ?

Une nouvelle fois nous avons dû débiter l'année scolaire dans l'incertitude. En effet, nous commençons à enseigner en Terminale sans connaître précisément les parties du programme qui seront évaluées lors de l'examen de juin, ni quels seront les contours précis de l'épreuve de Grand Oral. Comme si nous préparions nos cours au fil de l'eau, comme si nous ne pensions pas de progressions à l'année... on pourrait se dire que l'année n'a pas été préparée, mais pour la troisième fois de suite ? On peut s'interroger... Ne serait-ce pas une stratégie managériale ?

« Casser les métiers pour conserver le pouvoir ! », le patronat a appliqué la recette avec les ouvriers par la précarisation objective, pour casser les collectifs de travail, les transmissions de savoir-faire, ce qui permettait l'autonomie des travailleurs. Mais certains salariés sont plus difficiles à précariser, le statut de fonctionnaire n'est pas facile à casser. « C'est là que la précarisation subjective intervient pour justement déposséder les salarié·es de leurs savoirs, de leurs métiers, de leurs expériences, de leurs collectifs, de tout ce qui les rassure et qui met de la sérénité dans le travail.

On les en prive par le changement permanent, puisqu'à partir du moment où tout bouge constamment, ils et elles perdent leurs repères et sont précarisé·es subjectivement ». Et c'est ainsi que le travail perd de son sens...

i Laurent Aucher et Frédérique Barnier, « L'entreprise de dépossession. Entretien avec Danièle Linhart. », <https://laviedesidees.fr/L-entreprise-de-depossession-3054>, 22 mai 2015.

# AESH : sous le vernis, encore et toujours de la précarité

Des mesures en trompe l'œil : nouvelle grille indiciaire, indemnité de fonctions, CDI après 3 ans de CDD... Cette nouvelle année scolaire n'augure aucune amélioration significative pour les collègues AESH que l'on maintient dans la pauvreté sans tenir compte de la technicité du métier. L'accès au CDI au bout de trois ans ne reconnaît pas leur valeur professionnelle, ne résout absolument pas l'absence d'attractivité du métier et laisse les AESH dans la précarité.

Du côté de la rémunération, le plancher de grille des salaires est si bas que les augmentations automatiques et successives du SMIC rendront le salaire de base très vite obsolète, entraînant un effet de tassement sur les 10 premières années de la « carrière ». Les temps incomplets imposés et l'existence de contrats de travail de moins de 24 heures hebdomadaires maintiennent ces agents de la Fonction publique – majoritairement des femmes – dans des conditions de vie indignes, souvent sous le seuil de pauvreté.

**La journée de grève du mardi 3 octobre 2023 a permis aux collègues AESH de se faire entendre.**

Mais c'est toutes et tous ensemble qu'il va falloir lutter pour que nos collègues obtiennent satisfaction sur des revendications fondamentales :

- la création d'un véritable statut de la Fonction publique d'État, de catégorie B, pour reconnaître le métier d'AESH,
- l'augmentation réelle et significative des rémunérations de toutes et tous sur toute la carrière, avec un salaire minimum à 2000 euros, car en-dessous personne ne peut vivre dignement !
- la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures,
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens,
- l'abandon du projet de fusion AED et AESH en « ARE »...

« ARE », un nouvel acronyme pour faire joli, mais ces « assistants pour la réussite éducative » seront de fait des personnels soumis à une logique de destruction des statuts et d'exploitation de leurs compétences à bas coût.

## Portrait des supplétifs de l'Éducation

Cette année encore la décrue des candidats au concours de professeur des écoles entraîne des recrutements de contractuels, et par conséquent encore plus de personnels avec ce statut précaire que connaissent également les AESH.

Ce sont 3163 postes de professeurs des écoles, chiffre du ministère, qui n'ont pas été pourvus à l'issue du concours de recrutement organisé en 2023 et qui ne seront pas occupés cette année, ou alors par des contractuels peu formés.

La pénurie des AESH, faute de moyens, reste quant à elle encore très importante. Pour répondre à cette problématique de désaffectation, Gabriel Attal comme son prédécesseur répond par le renforcement du recrutement de contractuels. Ce recours semble être l'unique solution.

« Les contractuels représentaient les trois quarts de l'ensemble des entrants de la

Fonction publique et la moitié des sortants », précise le récent rapport sur l'état de la Fonction publique.

Des témoignages de contractuels peuvent expliquer ce chiffre des sortants : beaucoup sont jetés sans armes, sans être formés, sans supports pédagogiques devant des classes et élèves à besoins particuliers avec cette crainte de ne pas savoir faire, de peu faire et mal faire.

Sans formation ces contractuels sont contraints de se former eux-mêmes sur le terrain auprès des enfants et par leurs propres moyens pour ne pas paraître incompetents, pour être opérationnels dans des équipes pédagogiques sous tension, tenir le coup pour une possible reconnaissance et sauver sa place au prix d'efforts difficilement tenables, car on peut facilement se séparer d'un contractuel.

## Allo, le rectorat de Normandie ?

Il faut s'armer de patience pour obtenir le standard. Puis il faut croiser les doigts, aux ongles bien rongés à force d'attendre, pour que quelqu'un décroche dans le service souhaité. Si le message « votre correspondant est momentanément injoignable » résonne à votre oreille, c'est perdu. La communication se coupe alors. Il n'y a plus qu'à recommencer à zéro. Lorsqu'il s'agit de rentrer en contact avec le service de gestion des paies des collègues AESH, là c'est carrément un challenge hors compétition.

Certes une personne décroche après plusieurs tentatives mais précise de suite qu'elle est là pour un mois et peut uniquement prendre « des messages » et « transmettre »... mais à qui ? Et quand ? Et avec quelles chances d'avoir un retour ? Les mails envoyés ne reçoivent pas non plus de réponse. A croire que le rectorat se trouve dans une zone blanche. En fait, la pénurie de personnels est sans doute immense. En fait, celles et ceux qui sont « injoignables » doivent être débordés. En fait, les collègues en galère qui n'arrivent pas à joindre les collègues débordés sont en souffrance.

En fait, c'est une politique délibérée de casse du service public qui aboutit à cela. En fait... raccrochons le téléphone et sortons le mégaphone !

# Pour un mouvement public/privé sur les salaires

**En matière de production de richesses, et de revenus, il n'y a pas que des mauvaises nouvelles.**

Nous sommes ravis de savoir que l'indicateur du climat des affaires [l'indicateur synthétique du climat des affaires résume la tonalité des enquêtes européennes de conjoncture : plus il est haut, plus les industriels considèrent favorablement la conjoncture (INSEE 2023)], après une baisse en 2020 pour cause de COVID, est revenu à son niveau de croisière (100,3), qu'il est stable en 2022 et n'est pas impacté par l'inflation.

Ne cachons pas notre joie devant les dividendes 2023 des entreprises du CAC 40 qui devraient atteindre de nouveaux records à la faveur de solides résultats annuels en 2022 : Engie + 64,7 %, Hermès International 2023 + 62,5 %, TotalEnergies + 44%, Stellantis + 27,6 %, Pernod-Ricard + 32 % en 2022 (<https://www.toutsurmesfinances.com>).

En réalité, loin de nous ravir, ces chiffres florissants sont le pendant d'une augmentation des prix bien plus rapide que celle des salaires. Seul le SMIC, indexé sur l'inflation a suivi proportionnellement.

Selon une étude du cabinet de ressources humaines LHH, publiée fin août, la moitié des salaires en France connaîtront en 2023 une augmentation supérieure à 4,7 % cette année alors que l'inflation a été de + 5,2 % en 2022 (INSEE), de 11 % sur l'alimentation en un an (août 2022-août 2023).

Cela revient à dire que notre travail s'est dévalué. Nous travaillons pour moins qu'il y a un an. Et ceci tous secteurs confondus, public comme privé. La baisse du niveau de vie de l'ensemble ou presque des salarié-e-s est manifeste.

20 % des salarié-e-s au SMIC vivent en-dessous du seuil de pauvreté (moins de 60 % du revenu médian). Un peu plus d'un indépendant sur dix gagne moins de la moitié du Smic annuel (INSEE).

Selon une nouvelle étude de l'association COP1-Solidarités étudiantes (2023), 50% des étudiant-e-s ont un reste à vivre inférieur à 100€, et la moitié a moins de 50€ pour vivre après déduction du loyer et des charges.

Et pour finir, le gouvernement vient de faire voter une loi au parlement qui oblige les allocataires du RSA à travailler 15 h par semaine.

Le coût du travail est une variable d'ajustement pour maintenir et augmenter les profits

**Dans l'éducation** (REGARDS SUR L'ÉDUCATION 2022 © OCDE 2022), alors que les enseignant-e-s en France consacrent plus de temps à l'enseignement qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE, le salaire statutaire annuel des enseignant-e-s de l'enseignement élémentaire ayant 15 ans d'expérience en 2020-2021 est à 19 % de moins que la moyenne de l'OCDE.

Il faut 35 ans d'expérience aux enseignant-e-s pour passer du salaire de départ au salaire le plus élevé en France, contre 26 ans en moyenne dans les pays de l'OCDE.

**Les statuts de contractuel et vacataire se sont multipliés.**

Les AESH sont maintenu-e-s dans la précarité financière avec des plein-temps à 24 h, au SMIC.

Les mesures salariales du gouvernement sont largement insuffisantes pour compenser l'inflation, encore plus pour arriver au salaire moyen des enseignant-e-s de l'OCDE. La revalorisation de 1,5% du point d'indice au 1er juillet 2023 et en janvier 2024, l'attribution de 5 points supplémentaires, sont insuffisantes. La moyenne d'augmentation sera de 2,5 %, bien moins que l'inflation. Pour les agent-e-s des catégories C et B, passé-e-s sous le niveau du SMIC, une attribution supplémentaire, jusqu'à 9 points d'indice, viendra compléter les échelons aujourd'hui au minimum Fonction Publique...

Il reste le « travailler plus pour gagner plus » (dans des conditions toujours plus difficiles) du Pacte...

La revendication de hausse des salaires est, dans notre secteur comme ailleurs, légitime et nécessaire.

Le minimum serait l'indexation sur l'inflation, dans le public comme dans le privé.

Les quelques « gestes » du gouvernement se sont faits sous la pression sociale (le mouvement contre la réforme des retraites y est pour quelque chose) et dans la crainte de révoltes populaires.

Nous devons récupérer la part de notre travail qui nous est confisquée pour alimenter la course de compétitivité entre les États, les multinationales. Macron parlait de Start-up Nation, et il gère effectivement la fonction publique comme une entreprise.

En face, si on veut que ça change rapidement, il faudra une nouvelle fois se lancer dans le rapport de force social, puisqu'il semble que ça ne ruisselle pas trop de haut en bas, mais plutôt que ça pompe de bas en haut !

Ce qui se passe aux USA dans les trois grands sites industriels de l'automobile, une grève historique pour les salaires, est porteur d'espoir, dans la plus « forte » et libérale puissance économique.

Discutons, faisons des heures d'info syndicale, participons à la journée de grève du 13 octobre appelée par l'intersyndicale interprofessionnelle, qui ne suffira pas, mais qui pourrait être un premier pas vers un mouvement interprofessionnel sur la question des salaires, c'est à dire de la répartition des richesses.

## Il paraît qu'on passe notre temps en formation ! Et si on arrêta plutôt de passer notre vie à travailler ?

« La systématisation de la tenue de formations hors temps devant élèves constitue une de mes priorités », a déclaré Gabriel Attal, estimant qu'il n'était « pas concevable [qu'autant] d'heures de formations ou de réunions pédagogiques soient proposées aux enseignants sur leur temps de cours ». « Il convient de reconquérir les millions d'heures d'enseignement perdues » ! À les écouter, on ferait perdre beaucoup trop de temps de classe à nos élèves. À les écouter, on passerait même notre vie en formation. Pourtant, on sait par exemple que la durée de formation n'avait atteint en 2019 qu'une moyenne annuelle de 3 jours dans le 1er degré et de 3,2 jours dans le 2nd degré, alors que les autres agents de catégorie A de la Fonction publique avaient suivi en moyenne 9,2 jours de formation. En 2021, les agents de la Fonction publique hors Éducation nationale avaient suivi 8,7 jours de formation en moyenne, contre 1,3 dans notre ministère. Et si on regarde un peu plus largement, au niveau de l'OCDE, les enseignants ont eu en moyenne ces dernières années 8 jours de formation par an. Bref, on comprend bien que le problème d'élèves sans prof n'est pas dû à notre dépendance quotidienne aux formations mais bien à une réelle pénurie de profs et à l'absence de remplaçants.

Concrètement, notre « cher » ministre a annoncé que seulement 50% des formations cette année auraient lieu sur le temps de travail pour atteindre un objectif de 100 % à la rentrée de septembre 2024, et que le distanciel allait être développé. En Normandie, on a d'ailleurs pu voir sur les convocs reçues ce mois-ci la mention « la présence à cette formation ne doit pas entraîner de diminution du temps d'enseignement dû aux élèves ». On constate également que les ordres de mission pour certains événements ont été supprimés.

De quoi faire rêver la Cour des Comptes qui, dans un référé de juillet 2023, préconise de profiter du pacte enseignant pour renégocier le temps de service des enseignants, recommandant l'annualisation pour y inclure une formation continue, y compris durant les vacances scolaires, qui serait à la main des chefs locaux. Nous voilà donc censés assurer 172 trimestres face aux élèves sans aucun temps d'échanges et de partage sur nos pratiques enseignantes. Voilà qui fait rêver...

Après le décret Blanquer 2019-935 du 6 septembre 2019, qui souhaitait imposer la mise en place de « 5 jours de formation lors des périodes de vacances », après nous avoir volé deux ans de notre vie, après avoir osé prétendre à un grand plan de revalorisation et nous pondre le « pacte », s'attaquer ainsi à notre droit à la formation : il fallait oser ! C'est encore une attaque de plus contre le temps de travail et le statut des personnels. Stop ! La formation doit se dérouler uniquement sur le temps de service ; et sans aucune obligation de rattraper des heures « perdues », puisque les personnels en formation SONT au travail.

L'ancien ministre chargé des Comptes publics, Gabriel Attal, avait déclaré : « chaque élève aura chaque jour de l'année un professeur face à lui ». C'est raté : on ne compte plus les établissements où il manque des profs depuis la rentrée ! Le gouvernement avait aussi prétendu mettre en place « les meilleures conditions d'apprentissage possibles », via notamment l'enjeu du bâti scolaire et de la rénovation thermique des bâtiments.

Rappelons quand même que l'hiver dernier, nombreuses sont les classes en France à avoir subi des mois entiers des températures avoisinant les 15°C et qu'à la rentrée, nombreuses sont les salles de classes à avoir eu des températures supérieures à 30°C. Bref, c'est une rentrée où il manque de tout (sauf des bobards) : des moyens humains comme des moyens financiers. On constate avec colère tout autour de nous que les locaux, dans lesquels sont entassées des classes surchargées, sont souvent délabrés, amiantés, mal isolés. Il manque des profs, des AESH, des AED...

Mais plutôt que d'utiliser du pognon pour que nos enfants aient accès à des écoles dont les bâtiments sont rénovés, dans des classes en petit groupe, avec du personnel en nombre, bien rémunéré et bien formé, ils préféreraient se gaver de homard bleu et mettre leurs enfants à l'école alsacienne. Il est peut-être temps de s'organiser collectivement pour construire un autre projet éducatif, où l'école serait égalitaire et émancipatrice. C'est en tout cas ce qu'on veut à Sud Éducation !

## RESF Rouen

Maison des associations

22 Bis rue Dumont D'Urville, 76000 Rouen

Le RESF reçoit tous les mercredis sur rendez-vous entre 14h00 et 17h00.

**Téléphone :**

(urgence ou prise de rendez-vous)

**07.83.18.46.77**

**Mail : resf76.rouen@orange.fr**

## PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION 76/27

Mel: [sudeduc@sudeduc7627.org](mailto:sudeduc@sudeduc7627.org), sur la toile: <https://sudeduc7627.org>

<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

**ROUEN :** 8 rue de la Savonnerie,  
76000 ROUEN

☎(&fax) : 02 35 89 89 83

☎: 06 68 63 20 05

→ Mardi : 09h00 - 16h30

→ Mercredi : 09h00 - 16h30

→ Jeudi : 09h30 - 16h30

**DIEPPE :** Maison des associations,  
14 rue Notre Dame  
chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois, 15h00-18h00  
✉: [solidairesdieppe@gmail.com](mailto:solidairesdieppe@gmail.com)

**LE HAVRE :** Maison des syndicats,  
119 Cours de la République  
☎: 02 32 92 18 85

→ Vendredi : 09h30 - 16h30

**EVREUX :** Bourse du travail,  
17 ter Rue de la Côte Blanche  
☎: 09 50 50 86 15

→ Vendredi : 09h00 - 12h00